

parce qu'elle a paru dans presque tous les journaux quotidiens du pays et la compagnie doit en payer la publication, car enfin, vous pouvez être sûr que les journaux ne l'ont pas publiée en pure charité. Cette déclaration réfute complètement les conclusions et les faits posés par M. O'Connor. Je crois qu'il y va de l'intérêt du pays, du public, du consommateur, de la compagnie William-Davies, de M. O'Connor et de tous les intéressés, que les faits soient exposés sous leur vrai jour. Il y a dans cette affaire un détail sur lequel je pourrais peut-être attirer l'attention du premier ministre. Dans sa longue déclaration, la compagnie William-Davies s'est attachée surtout à signaler qu'il aurait fallu ajouter entre deux ou trois cents la livre, plus près de trois cents, au coût du produit pour le transport intérieur et océanique, la commission des agents, les frais de vente et tout ce qui s'ensuit. Mais il y a un montant considérable de la même qualité qui a été vendue au Canada et qui n'a pas exigé deux ou trois cents pour sa livraison ici. Le reste, comme le dit l'honorable député (M. Nesbitt) a été vendu au gouvernement impérial. Je dis ces choses pour faire voir que, dans toutes les enquêtes sur ce sujet il faut arriver aux faits absolus.

Je ne veux pas, en ma qualité de membre de cette Chambre, faire une déclaration qui porterait injustement préjudice à une personne quelconque; mais ma connaissance du président de la commission, puisée il y a environ un an lors d'une autre enquête, est de nature à me faire croire que les motifs de sa nomination sont autant pour empêcher la vérité de se faire jour que pour la découvrir. C'est surtout le choix que le Gouvernement a fait du président qui me porte à demander que le peuple soit représenté par un conseil. Assurément, on peut trouver au Canada quelqu'un pour représenter le public. Je crois que cette personne devrait être nommée par un tribunal autre que le Gouvernement.

Si l'on agit ainsi, si l'on dévoile les faits et que l'on produit un rapport honnête, je crois que le public sera satisfait, et que justice sera faite. Mais ce dont j'ai été témoin, il y a un peu plus d'un an, au cours d'une enquête assez agitée, me porte beaucoup à craindre que, sans un avocat pour y voir, ce rapport n'ait tous les caractères que vous voudrez, sauf la vérité et la sincérité.

L'hon. M. LEMIEUX: M. O'Connor a été chargé, je pense, il y a à peu près un an, de conduire plusieurs enquêtes sur diverses matières. On

[M. Carvell.]

me dit qu c'est un homme capable, bien connu de l'honorable premier ministre, lequel l'a lui-même nommé au département de la Justice. M. O'Connor a été appelé à faire une enquête sur les opérations des entrepôts frigorifiques après que le public se fut insurgé contre le renchérissement croissant des denrées vendues dans ces établissements. On m'informe qu'il fréquente des experts, qu'il va d'un établissement à l'autre et qu'il publie finalement un long rapport. Il semble, dans ce rapport, atteindre à une conclusion définitive. Il parle des patriotes qui vivent aux dépens du peuple et il les traite sans ménagement. M. O'Connor doit être bien certain de ses constatations et de ses conclusions pour attaquer, comme il le fait dans son rapport, les administrateurs de ces entrepôts frigorifiques du Canada. M. O'Connor a fait ce rapport. Celui-ci est devant le pays, il est imprimé et distribué; et nous voyons paraître aussitôt dans la presse, comme la contre-partie de ce rapport, la défense des particuliers intéressés.

M. WILSON (Laval): Toujours de la réclamation à gages.

L'hon. M. LEMIEUX: Naturellement. Et le Gouvernement nomme une commission pour recevoir le travail de sa propre commission. En toute franchise, j'avoue au très honorable député que je ne comprends pas ces démarches, pas plus que ne les comprendra le peuple de ce pays. Le peuple a confiance dans l'intégrité de M. O'Connor et dans le travail qu'il a fait pour le Gouvernement. Le peuple ne restera pas sourd à l'avertissement de l'honorable député (M. Carvell). Le consommateur devrait être spécialement représenté devant cette commission; autrement, il n'aura aucune confiance dans le rapport que l'on fera sur cette enquête de M. O'Connor. Le peuple devrait être représenté par les avocats les plus habiles, car c'est là une question très grave. La publication du rapport O'Connor a provoqué plus de murmures que je n'en ai entendu sur toutes les questions soulevées depuis le début de la guerre. C'est, dès lors, le devoir du Gouvernement, dans cette enquête relative à la propre commission du Gouvernement, de s'assurer que pleine protection soit accordée au peuple canadien, au consommateur, qui paie de si gros profits aux compagnies d'entrepôts frigorifiques et qui n'est pas d'humeur à ce qu'on se moque de lui. Il ne conviendrait pas que cette commission fût nommée simplement pour blanchir ceux